



Water and Waste Department • Service des eaux et des déchets

Le 18 janvier 2010

À l'attention des parties prenantes du *Règlement sur les égouts*

### **Invitation à consulter l'ébauche de la révision du *Règlement sur les égouts***

Ce sont les recommandations que la Commission de protection de l'environnement (CPE) a faites en 2003 au ministre de la Conservation qui nous ont amenés à réviser l'actuel *Règlement sur les égouts* n° 7070/97.

La recommandation établit que le Règlement doit être modifié pour les raisons qui suivent :

- allonger la liste des substances à usage restreint,
- éviter qu'on ne jette des produits contaminés dangereux,
- favoriser le traitement des eaux à la source,
- faire respecter le Règlement de façon plus rigoureuse qu'avant,
- augmenter le tarif des amendes pour non-respect au Règlement.

Nous avons préparé une ébauche du Règlement en tenant compte des raisons énumérées ci-dessus et d'autres éléments, et nous voulons désormais connaître les réactions du public avant de le rendre au Conseil municipal qui l'étudiera.

**Nous vous invitons, vous ainsi que d'autres personnes intéressées de votre organisme, à assister à une réunion publique sur l'ébauche du *Règlement sur les égouts*.**

<b>Date</b>	<b>Le mardi 9 février 2010</b>	<b>Le mercredi 10 février 2010</b>
Inscription et café	De 17 h 30 à 18 h	De 9 h à 9 h 30
Exposé	De 18 h à 18 h 30	De 9 h 30 à 10 h
Séance de questions	De 18 h 30 à 19 h 30	De 10 à 11 heures

**Lieu :** Masonic Memorial Temple, 420, avenue Corydon

Vous aurez la possibilité de poser des questions et de faire des commentaires. Nous inclurons vos réactions dans notre rapport au Conseil municipal.

Vous trouverez ci-joint un résumé des modifications clés.

*tourner la page*

L'ébauche du Règlement et les renseignements à l'appui sont affichés sur notre site Web à [winnipeg.ca/waterandwaste/sewage/projects/](http://winnipeg.ca/waterandwaste/sewage/projects/)

Pour demander des renseignements par écrit, communiquez avec le Centre 311 qui est ouvert 24 heures sur 24, sept jours par semaine, par téléphone au 311, ou par courrier électronique, à [311@winnipeg.ca](mailto:311@winnipeg.ca).

Vous pouvez également faire des commentaires au plus tard le **vendredi 12 mars 2010** :

- par courriel à [wwdfeedback@winnipeg.ca](mailto:wwdfeedback@winnipeg.ca),
- par la poste, à Sewer By-Law Consultation, 1199, avenue Pacific, bureau 112, Winnipeg, (Manitoba) R3E 3S8.

Si vous avez des questions sur les séances publiques ou sur l'ébauche du Règlement, veuillez communiquer avec Arnold Permut, ingénieur de la planification du réseau d'évacuation des eaux usées, par téléphone au 986-4817, ou par courriel à [apermut@winnipeg.ca](mailto:apermut@winnipeg.ca).

Au plaisir de vous y voir.